

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

**Arrêté du 24 janvier 2023 fixant le nombre et la répartition des postes offerts au titre de l'année 2023 au concours de recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux**

NOR : MEND2236825A

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse en date du 24 janvier 2023, le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2023, au concours de recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux est fixé à 80, répartis selon les spécialités suivantes :

- allemand : 3 ;
- anglais : 7 ;
- espagnol : 6 ;
- italien : 1 ;
- économie et gestion : 3 ;
- éducation musicale : 1 ;
- éducation physique et sportive : 9 ;
- histoire-géographie : 6 ;
- lettres : 6 ;
- mathématiques : 5 ;
- philosophie : 2 ;
- sciences de la vie et de la Terre : 5 ;
- biotechnologies génie biologique : 2 ;
- sciences médico-sociales : 2 ;
- physique-chimie : 5 ;
- sciences économiques et sociales : 2 ;
- sciences et techniques industrielles, option sciences industrielles : 4 ;
- établissements et vie scolaire : 11.